

HAUT-RHIN

Numéro de l'assuré : 2 85 06 25 031 024 22

Nom de l'assuré : DEKKOUMI Sabah

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :

https://assure.ameli.fr

3646 Service gratuit + prix appel

CPAM DU HAUT-RHIN19 BLD CHAMP DE MARS BP40454 68022 COLMAR CEDEX

Mme DEKKOUMI SABAH RUE DE SCHWEIGHOUSE

68700 CERNAY

Le 03/06/2022

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2022 au 02/06/2022

- Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- 3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 03/06/2022

SIRET Employeur

77895430500018

77895430500018

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maladie du 25/04/2022 au 27/04/2022 : 3 jours à 0,00 euros, soit 0,00 euros.

3 jours de carence.

Maladie du 28/04/2022 au 14/05/2022 : 17 jours à 4,34 euros, soit 73,78 euros.

A déduire de ce montant CSG: 4,59 euros et RDS: 0,34 euros

Revenu net imposable: 70,98 euros. Impôt sur le revenu: 0,00 euros.*



* Si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu, le montant du prélèvement à la source de cet impôt est mentionné dans une (des) ligne(s) « Impôt sur le revenu ». Ce montant a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale.

En cas de subrogation de l'employeur, le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est calculé et prélevé par celui-ci sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale. Ce montant ne figure pas sur ce document.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0 809 401 401

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPAM DU HAUT-RHIN 19 BLD CHAMP DE MARS BP40454 68022 COLMAR CEDEX

0141v1.864